MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-11-2025

Dossier complet le : 04-12-2025

N° d'enregistrement : 008985/KK P

1 Intitulé du projet

Defrichement d'une zone boisee dans le but de creer une retenue collinaire de 25 000 m3 pour l'irrigation des legumes bio de plein champs de l'exploitation sur la commune de Sainte Dode.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: S.A.R.L "BARTHET BIO"

Raison sociale: SARL

N° SIRET: 84871118000010

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: BARTHET

Prénom(s): Andre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres., 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a defricher une zone legerement boisee dans le but de creer une retenue collinaire agricole individuelle de 25 000 m3 sur la commune de Sainte Dode dans le Gers pour l'irrigation de legume bio de plein champ (courgettes, citrouilles, potirons, choux...). Les arbres concernes se situent en bordure de parcelles cultivees, et sont principalement des chenes et des ronces. La densite d'arbre est faible. La ronce est majoritaire. Concernant la nature des travaux de creation : - des deblais dus au terrassement seront reemploye sur site pour creer une digue. Par cas d'excedent, ils seront stockes sur une parcelle de l'exploitation pour etre regales sur des parcelles agricoles ou chemins de l'exploitation. - les travaux se feront en periode estivale, en periode seche. - pour la partie defrichement, soit l'exploitant se coupera les arbres manuellement, soit un engin forestier interviendra. La creation necessitera l'intervention d'une pelle mecanique, de bulls, de deux ou trois tombereaux et d'un pied-de-mouton (compacteur). Le defrichement s'effectuera sur une semaine (dans les periodes recommandees), et les travaux de creation se realiseront en fin d'ete pour une periode d'un mois. Les differents engins seront in situe et n'engendreront pas de deplacements. - l'etancheite de la retenue sera assuree par les

4.2 Objectifs du projet

La retenue sera equipee d'un deversoir dimensionne selon la reglementation en vigueur, ainsi que d'une vidange respectant les conditions de vidanges demandees par la loi sur l'eau. Un systeme de mesure de consommation d'eau sera installe. Un reseau d'irrigation sera installe en pied de digue avec une station de pompage. Deux canalisations partiront de chaque cote de la digue afin d'alimenter en eau les parcelles voisines. Un reseau de goutte-a-goutte assurera l'irrigation sur les parcelles. Le diametre des conduites sera compris entre 100 et 150 mm en PVC, afin de reduire les pertes de charge dans les conduites. Ces travaux seront compris dans l'emprise du projet, et dans la zone a defricher. Le remplissage de la retenue sera effectuee entierement par le ruissellement du bassin-versant d'une surface de 42ha. Aucun pompage complementaire ne sera necessaire pour assurer le remplissage de la retenue. OBJECTIFS: Le projet consiste a securiser de l'eau afin de pouvoir irriguer dans de bonnes conditions 10 ha de legume bio de plein champ. La consommation d'eau de legume bio de plein champ comme les courgettes est d'environ 2500 m3 par hectare. Cette eau sera apportee par systeme d'irrigation en goutte-a-goutte afin d'optimiser les apports d'eau. La surface du projet sera d'environ 0,9 ha

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans un premier temps, il y a le defrichement de la vegetation en place : 5000 m2, en gardant des chenes presents sur les pourtours du lac. Dans un second temps, le terrassement pour la realisation de la digue du lac realisee en deblais/remblais avec les materiaux presents sur place.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bois coupe sera transforme en bois de chauffe, ou bois d'oeuvre suivant la qualite et profils trouves sur site. La ressource en eau permettra de securiser les recoltes de l'exploitation (legumes de pleins champs). En termes d'entretien de l'ouvrage: - a vocation agricole, la retenue sera mise en quasi assec apres chaque periode d'irrigation. L'introduction de poisson y est interdite. L'operation de vidange n'entrainera pas obligatoirement de curage de la retenue. Il est cependant conseille tous les 5 a 10 ans selon l'activite du ruissellement du bassin-versant. - la vegetation autour sera entretenue regulierement pour limiter l'apparition d'arbustes/arbres sur la digue et son contour. Un assec regulier permettra de reguler l'apparition d'especes invasives. Pompage de l'eau de la retenue du mois de mai au mois de septembre

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas et dossier LEMA

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface a defricher : 0.5ha Surface totale du massif boise : 4.06ha Surface finale du projet de creation : 0.9ha	(0.5, hectares)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route du Bergoues

Lieu-dit :

Localité : Route du Bergoues 32170 Sainte-Dode

Code postal : 32170 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°22'12"E Lat. : 43°24'52"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Sainte Dode n'est pas soumis a un PLU. d'apres "geoportail de l'urbanisme", la parcelle est classee "ZnC" comme l'ensemble de la commune situee en zone rurale. Non soumis a IOPF

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	Oui sur la commune de Sainte Dode
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Les plans sont prescrits et approuves.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	ZRE0501 Bassin de la Garonne a l'aval de Saint-Gaudens et a l'amont de Langon.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Le projet entrainera des prelevement d'eau uniquement dans le lac creer pour l'irrigation des legumes. Aucun prelevement d'eau en riviere ne sera realise.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Du bois et des souches d'arbres seront a evacuer: cela sera effectue en fonction des ressources, vers des filieres adaptees. Le projet de creation pourra eventuellement etre excedentaire en deblais. Si c'est le cas, la terre excedentaire sera regalee sur des chemins de l'exploitation
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Les seuls materiaux du sol/sous-sol utilise sera la terre estraite, afin de realsier la digue de la retenue.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le bassin-versant du projet est de 42 ha. Le ruissellement moyen de l'eau est de 2000 m3/ha/an sur le departement du Gers. Sur ce volume, seul la moitie peut etre captee soit 1 000 m3. Or ce projet ne captera que 25 000 m3 soit moins de 600m3/ha/an. Donc ce projet est en adequation avec les volumes disponibles et autorises. Le projet n'est pas concerne par des equipements en eau potable et eau
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	La partie concernee par le defrichement a une superficie restreinte par rapport au massif entier, et sa densite en arbre est faible. Les sujets sont plutot jeunes: repousses des dernieres grosses tempetes qui ont impactees nos massifs forestiers. Cette zone peut abriter des especes courantes d'oiseaux ou d'insectes: merle noir, pinson des arbres, pigeon ramier, corneille ... sont les principaux
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet consommera une faible zone d'une parcelle agricole cultivee par l'exploitation, ainsi que des parcelles sur lesquelles se trouve le bois.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Risque sismique 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Des engins de chantiers circuleront sur le site lors des travaux: de types forestiers lors du defrichement, puis de TP lors de la creation(bulls, tombereaux, pelle mecanique, compacteur). Ces engins circuleront sur une parcelle agricole. Une zone de ravitaillement/base de vie, pourra etre installee en amont de la parcelle (100 m) pour eviter toutes pollutions avec le milieu.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Du bruit sera genere par les engins en action.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Cette nuisance sera limitee a la phase de chantier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Les travaux de defrichement et de terrassement engendreront des vibrations, lors de la circulation et de l'activite des engins.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☑	☐	Cette nuisance sera limite a la periode des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	La circulation des engins produira des rejets d'echappement dans une periode limite a la phase des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les travaux engendreront des "dechets" non dangereux: - vegetaux (branches, souches etc ...): seront envoyes vers des filieres appropriees pour leur traitement (plaquettes, bois de chauffe, bois d'oeuvre) ou recuperes par l'exploitant. - terre de deblais: en cas de deblais excedentaires lors du terrassement ceux ci seront stockes vers en endroit dedies puis utilises par l'exploitant pour combler des chemins d'exploitation ou zones particulieres
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	La creation d'une retenue permettra de stocker la ressource en eau pour une reutilisation l'ete. De fait, l'activite d'irrigation se verra deployee et necessitera un travail supplementaire pour la gestion de ces nouvelles parcelles irriguees.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un bureau d'etude sera en charge d'analyser l'impact de la retenue sur son milieu dans le cadre du dossier de Declaration loi sur l'eau, realise pour la creation de la retenue. Cette etude sera realisee au niveau hydraulique, environnemental et societal. Celle-ci permettra d'identifier l'environnement autour, et l'impact de la retenue sur celui-ci. Une pre-visite de la DDT a permis de constater qu'aucun ecoulement de type cours d'eau n'est present sur la zone concernee (il se situe plus bas en aval du projet). Visite effectuee la 02/10/2025

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin d'eviter tout impact sur le milieu naturel, le projet aurait pu etre realise sur une surface agricole, mais cela engendrerait plus de terre a bouger, donc plus de temps de chantier, des prelevement en milieu naturel, car le remplissage serait en periode hivernale en pompage, et les couts associes a ce projet auraient ete bien plus eleves que le projet que nous presentons. Le projet situe dans ce talweg, bien que necessitant un defrichement de moins de 10 arbres, et d'un roncier inoccupe, n'impacte que tres peu de surface agricole, qui est cultivee en agriculture biologique. Le projet est alors plus viable economiquement, entrainera un temps de chantier plus court, et n'impactera peu de surface cultivee. Le projet est reduit au niveau volumique, car la volonte du petitionnaire n'est pas de defricher la totalite du bois, mais bien d'optimiser ces besoins avec les adequations de l'environnement. Ainsi, le projet permettra d'implanter un point d'eau, et des mesures de compensation en plantant des arbres sur tout le contour du lac sera effectue, avec des essences d'arbres presentes dans le massif boise.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de defrichement peut etre dispense d'une evaluation environnementale, car ses impacts seront faibles et limites par rapport au milieu. De plus, il permettra un stockage de la ressource en eau benefique a la survie de l'exploitation, et a la faune et flore des environs (animaux de passage, cultures, environnement plus frais). Une etude d'incidence est egalement prevue dans le futur dossier de Declaration loi sur l'eau pour etre en conformite avec la reglementation, et elle s'assurera que le projet n'induira pas d'impact negatif pour son environnement. Enfin, ce projet de stockage est necessaire a l'exploitation pour assurer des revenus stables et perennes, face aux aleas climatiques de plus en plus recurrents et qui impactent enormement les recoltes.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Lamarque

Prénom Guillaume

Qualité du signataire Accompagnant du projet

À Riscle

Fait le 18-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)